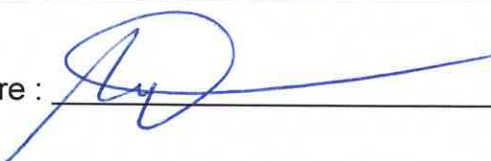


Rapport annuel 2025 des comités paritaires

Loi sur les décrets de convention collective (c. D-2, a. 23)

Nom du comité Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides
Adresse du siège social 460, Boul. Industrie Joliette, Québec J6E 8V3

Nom du décret	Décret sur l'industrie des services automobiles des régions Lanaudière-Laurentides

Signature :  Date : 19/03/2026

Partie 2 - Données administratives

Partie 2 : À transmettre au Ministère au plus tard le 31 mars 2026

Tableau VI - Examens de qualification

Tableau VII - Réclamations

Tableau VIII - Poursuites au civil

Tableau IX - Poursuites au pénal

Tableau X - Liste des réclamations transmises au procureur pour poursuites
civiles et celles en instance devant les tribunaux

Tableau XI - Inspections dans les entreprises

Tableau VI – Examens de qualification

1er janvier au 31 décembre 2025

Métier	1er trimestre					2e trimestre					3e trimestre					4e trimestre				
	N. Candidats	N. Présents	N. Séances	N. Réussites	N. Échecs	N. Candidats	N. Présents	N. Séances	N. Réussites	N. Échecs	N. Candidats	N. Présents	N. Séances	N. Réussites	N. Échecs	N. Candidats	N. Présents	N. Séances	N. Réussites	N. Échecs
Méc. avancé auto	21	21	13	6	15	31	29	12	17	12	16	15	8	6	9	31	31	14	11	20
Méc. Avancé vrl	1	1	1	0	1	3	2	3	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Méc. fin d'app. pratique auto	20	20	8	19	1	32	32	11	26	6	13	13	5	11	2	11	32	9	30	2
Méc. fin d'app. pratique VRL	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0
Méc. fin d'app. théorique auto	62	57	17	27	30	69	57	19	19	38	43	38	12	17	21	55	50	19	18	32
Méc. fin d'app. théorique v.r.l.	0	0	0	0	0	4	1	4	1	0	3	2	3	1	1	5	4	5	4	0
Aligneur de roues d'autos	2	2	1	2	0	3	3	1	3	0	0	0	0	0	0	3	3	1	3	0
Carrosserie auto fin d'app. théorique	1	0	1	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	2	2	2	1	1
Carrosserie auto fin d'app. pratique	2	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Peinture auto fin d'app. théorique	2	2	1	2	0	2	1	2	0	1	3	2	2	1	1	0	0	0	0	0
Peinture auto fin d'app. pratique	4	2	2	1	1	1	1	1	1	0	2	2	1	2	0	0	0	0	0	0
Peinture auto avancé	2	1	2	0	1	2	2	2	0	2	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1
Fin d'app. commis aux pièces auto	11	11	8	8	3	3	2	3	2	0	0	0	0	0	0	3	3	3	2	1
commis aus pièces	1	1	1	1	0	7	4	6	1	3	6	6	3	3	3	2	2	2	0	2

Totaux pour les 4 trimestres :

- nombre de candidats inscrits	531
- nombre de séances	214
- nombre de candidats présents	463
- nombre de réussites	252
- nombre d'échecs	211

87.20%
54.40%
45.60%

Honoraires pour chaque examinateur \$ 56

Frais exigés pour chaque candidat:

à l'apprentissage 0 \$
à la qualification 0 \$

Tableau VII – Réclamations

Notes :

- (1) Considérer ou compiler une seule fois l'entreprise qui a fait l'objet de plusieurs réclamations.
- (2) Les montants inscrits sous chaque rubrique ne doivent pas comprendre la pénalité de 20 % (a. 22-c) de la loi ni les autres infractions pénales commises en vertu des articles 30 à 39 de la loi.
- (3) Inscrire **toutes les réclamations en suspens** incluant celles transmises au procureur pour procédures légales.
- (4) Si une modification augmente la réclamation initiale, cette augmentation est reportée à l'item « **Facturées au cours de l'année** ».
- (5) Indiquer le total des réclamations * en suspens + les réclamations « facturées » au cours de l'année.
- (6) Indiquer **les réclamations réduites** pour les motifs suivants : annulation, compromis, correction, règlements hors cour.
- (7) Ce montant est le résultat des rubriques suivantes : * en suspens au 1^{er} janvier + « facturées au cours de l'année » - « Perçues » - « Modifiées » - « Autres modifications ».

Réclamations	Nombre de réclamations	Nombre d'entreprises (1)	Montant (2)	Nombre de salariés concernés
En suspens au 1 ^{er} janvier de l'année (3)	3		5186.84	
Plus : Facturées au cours de l'année (4)	209	86	148362.30	209
Total « en suspens » + « facturées » (5)	212		153459.14	
Moins : Perçues au cours de l'année	184	77	121169.70	184
Moins : Modifiées à la suite d'une faillite	0	0	0	0
Moins : Modifiées à la suite d'un jugement	0	0	0	0
Moins : Autres modifications (4-6)	13	10	10115.44	13
Solde : En suspens au 31 décembre de l'année (7)	15		22264.00	

Total des pénalités perçues au cours de l'année (a. 22-c de la LDCC) : 7470,24\$

Nombre d'entreprises visées par ces pénalités : 18

Montant total des infractions pénales : nil

Nombre d'entreprises visées par ces infractions : nil

Tableau VIII – Poursuites au civil (1)

Note :

(1) Le nombre de poursuites « **en suspens au 1^{er} janvier** » est additionné à celles « **inscrites au cours de l'année** »; de ce résultat, soustraire les poursuites « **retirées au cours de l'année** » et celles « **jugées au cours de l'année** ». Le total obtenu est celui devant apparaître à l'item poursuites « **en suspens au 31 décembre de l'année** ».

Nombre de poursuites	En suspens au 1 ^{er} janvier de l'année	Inscrites au cours de l'année	Retirées au cours de l'année	Jugées au cours de l'année	En suspens au 31 décembre de l'année
	8	4	6	4	2

Tableau IX – Poursuites au pénal (1)

Note :

(1) Le nombre de poursuites « **en suspens au 1^{er} janvier** » est additionné à celles « **inscrites au cours de l'année** »; de ce résultat, soustraire les poursuites « **retirées au cours de l'année** » et celles « **jugées au cours de l'année** ». Le total obtenu est celui devant apparaître à l'item poursuites « **en suspens au 31 décembre de l'année** ».

	En suspens au 1 ^{er} janvier de l'année	Inscrites au cours de l'année	Retirées au cours de l'année	Jugées au cours de l'année	En suspens au 31 décembre de l'année
Nombre de poursuites	37	131	17	82	69
Nombre de chefs d'accusation	355	622	228	430	319

Tableau X – Liste des réclamations transmises au(x) procureur(s) pour poursuites civiles et de celles en instance devant les tribunaux

En suspens au 31 décembre

Nom de l'employeur poursuivi (Liste chronologique)	Montant de la réclamation	Date de la réclamation	Date de la remise au procureur	Date de l'inscription de la poursuite
9398-3724 Québec Inc. T1892/202201	1989.54	2022-05-20	2022-05-20	2022-08-30
Carrosserie Brooks S.E.N.C. 99766-03/2025010 à 2025012	2786.07	2025-03-04	2025-04-08	2025-04-24
Hyundai de Lanaudière Enr./2622-3412 Québec Inc. 92661-01/2025097	4978.76	2025-07-03		
Garage Sébastien Allard Inc. 11150-01/2025174	653.42	2025-09-19	2025-11-03	2026-01-22
Centre Mécanique Extra Inc 94966-01/2025184	4654.92	2025-10-03		
Keleza Esthétique Automobile/9483- 5402 Québec Inc. 11308-01/2025191 à 2015197	3875.45	2025-10-23	2025-11-24	2025-12-10
Mécanique JSD/Julien Doré 10304-01/2025203	3325.84	2025-10-29	2026-01-29	
Total	22264.00			

Tableau XI – Inspections dans les entreprises

Notes :

- (1) **Inspection régulière** : Indiquer le nombre d'inspections auprès des employeurs, professionnels ou non, déjà assujettis au décret concernant le respect des conditions prévues au décret et aux règlements.
- (2) **Inspection spéciale** : Indiquer le nombre d'inspections à la suite d'une plainte d'un salarié assujetti ou non, en regard de l'application des dispositions du décret.
- (3) **Inspection sur le champ d'application** : La première inspection effectuée à la suite d'une plainte, d'une dénonciation ou d'une vérification du champ industriel, professionnel ou territorial du décret. Indiquer le nombre d'inspections.
- (4) **Autre inspection** : Indiquer le nombre d'inspections concernant toute matière non prévue aux inspections précédentes, telle que : information, qualification, classification ou réclamation.
- (5) **Employeur** : Tel que défini au paragraphe f) de la Loi sur les décrets de convention collective.
- (6) **Employeur professionnel** : Tel que défini au paragraphe g) de la Loi sur les décrets de convention collective.
- (7) **Entreprises visitées** : Indiquer le nombre d'entreprises visitées, gérées par des employeurs, professionnels ou non.
- (8) **Salariés concernés** : Indiquer le nombre de salariés directement concernés par l'inspection. Ne pas compléter cette colonne, sous la rubrique « champ d'application ».
- (9) **Inspecteurs au CP** : Indiquer le nombre d'inspecteurs du Comité paritaire.

Inspections	Employeurs concernés (5)	Employeurs professionnels concernés (6)	Visites	Entreprises visitées (7)	Salariés concernés (8)
Régulières (1)	158	139	224	238	1394
Spéciales (2)	15	10	25	17	24
Champs d'application (3-8)	48	82	59	69	
Autres inspections (4)	317	277	373	823	1384

Nombre d'inspecteurs au Comité paritaire : 5